



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU COTENTIN

### Délibération n° DEL2026\_014

**OBJET : Engagement de la procédure d'abrogation de la carte communale des communes de Brillevast, Clitourps, Sainte-Geneviève, Valcanville, Le Vicel, Octeville-l'Avenel, Saint-Germain-de-Tournebut, Saint-Cyr, Flottemanville, Hémevez, Ozeville, Saint-Florel, Joganville, Emondeville à compter de l'entrée en vigueur du PLUi Est Cotentin**

### Exposé

Par délibération en date du 7 décembre 2017, le conseil communautaire a prescrit l'élaboration des trois PLUi Est Cotentin, Nord Cotentin et Sud Cotentin. Après plusieurs années d'élaboration, le projet de PLUi sera arrêté le 05 février 2026 par le conseil communautaire.

L'entrée en vigueur du PLUi sur le territoire a pour effet de doter les communes, jusqu'alors soumises au Règlement National d'Urbanisme (RNU), d'un document d'urbanisme et de remplacer les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) existants. En revanche, pour les communes disposants d'une carte communale, ce remplacement n'est pas automatique. Pour éviter une superposition entre les documents d'urbanisme, une procédure administrative complémentaire est nécessaire pour abroger les cartes communales afin que le PLUi devienne le seul document d'urbanisme opposable.

Les cartes communales ne relèvent pas du même régime juridique que les PLUi et les PLU, puisque ces documents d'urbanisme sont approuvés à la fois par la commune et le préfet. Sur le territoire de l'Est Cotentin, il en existe 14, sur les communes de Brillevast, Clitourps, Sainte-Geneviève, Valcanville, Le Vicel, Octeville-l'Avenel, Saint-Germain-de-Tournebut, Saint-Cyr, Flottemanville, Hémevez, Ozeville, Saint-Florel, Joganville et Emondeville. L'abrogation de ces cartes communales sera soumise à enquête publique réalisée conjointement à l'élaboration du PLUi.

En fonction des résultats de l'enquête publique, l'Agglomération du Cotentin décidera de la suite de la procédure d'élaboration du PLUi, et notamment de l'opportunité de faire évoluer ou non le projet.

L'ampleur des changements éventuellement retenus conditionnera le calendrier de l'approbation du PLUi, et donc celui de l'abrogation des cartes communales.

L'abrogation des cartes communales sera alors décidée par une délibération du conseil communautaire. Enfin, l'Agglomération du Cotentin sollicitera le préfet afin qu'il prononce à son tour l'abrogation de la carte communale.

## Délibération

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment l'Article L.5216-5 ;

**Vu** le code de l'urbanisme, notamment les articles L.163-1 à L.163-7 et R.163-1 à R.163-10 ;

**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 17/07/2012 et la délibération du conseil municipal en date du 21/06/2012, portant approbation de la carte communale de Brillevast ;

**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 04/07/2013 et la délibération du conseil municipal en date du 24/04/2013, portant approbation de la carte communale de Clitourps ;

**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 09/03/2009 et la délibération du conseil municipal en date du 22/01/2009, portant approbation de la carte communale de Sainte-Geneviève ;

**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 11/09/2008 et la délibération du conseil municipal en date du 15/07/2008, portant approbation de la carte communale de Valcanville ;

**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 10/07/2007 et la délibération du conseil municipal en date du 30/04/2007, portant approbation de la carte communale de Le Vicel ;

**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 01/02/2007 et la délibération du conseil municipal en date du 11/12/2006, portant approbation de la carte communale de Octeville-l'Avenel ;

**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 19/03/2009 et la délibération du conseil municipal en date du 29/01/2009, portant approbation de la carte communale de Saint-Germain-de-Tournebut ;

**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 06/10/2006 et la délibération du conseil municipal en date du 29/09/2006, portant approbation de la carte communale de Saint-Cyr ;

**Vu** la délibération du conseil municipal en date du 17/06/2011, portant approbation de la carte communale de Flottemanville tacitement validée par le préfet et exécutoire en date du 19/10/2011 ;

**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 18/10/2012 et la délibération du conseil municipal en date du 14/09/2012, portant approbation de la carte communale de Hémevez ;

**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 10/08/2010 et la délibération du conseil municipal en date du 20/05/2010, portant approbation de la carte communale de Ozeville ;

**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 22/11/2007 et la délibération du conseil municipal en date du 25/09/2007, portant approbation de la carte communale de Saint-Floxel ;

**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 25/11/2011 et la délibération du conseil municipal en date du 27/10/2011, portant approbation de la carte communale de Joganville ;

**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 09/04/2009 et la délibération du conseil municipal en date du 07/12/2017, portant approbation de la carte communale de Emondeville ;

**Vu** la délibération n° 2017-248 de la Communauté d'Agglomération du Cotentin en date du 7 décembre 2017 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme infracommunautaire (PLUi) ;

**Vu** la délibération n° 2017-158 en date du 29 juin 2017 demandant une dérogation préfectorale pour l'élaboration des PLUi infracommunautaires ;

**Vu** les délibérations des conseils municipaux des communes membres du territoire du PLUi de l'Est Cotentin actant du débat sur les orientations générales du PADD ;

**Vu** la délibération n° DEL2024\_191 du conseil communautaire en date du 12 décembre 2024 actant le débat sur les orientations générales du PADD ;

**Le conseil communautaire** a délibéré (Pour : 169 - Contre : 0 - Abstentions : 7) pour :

- **Engager** la procédure d'abrogation des cartes communales de Brillevast, Clitourps, Sainte-Geneviève, Valcanville, Le Vicel, Octeville-l'Avenel, Saint-Germain-de-Tournebut, Saint-Cyr, Flottemanville, Hêmevez, Ozeville, Saint-Florel, Joganville et Emondeville à compter de l'entrée en vigueur du PLUi Est Cotentin,
- **Réaliser** une enquête publique conjointe avec l'élaboration du PLUi,
- **Autoriser** la Présidente ou son délégataire, à conclure et signer tous actes et/ou documents afférents à la mise en œuvre de cette procédure et à procéder aux formalités nécessaires en vue de l'entrée en vigueur de la présente délibération,
- **Autoriser** la Présidente ou son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **Dire** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 Caen ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

LA PRESIDENTE,

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

Christèle CASTELEIN

Hubert LEMONNIER

Annexe(s) :

Dossier d'abrogation des cartes communales

**5 FÉVRIER 2026**

Date d'envoi de la convocation : le 23/01/2026

Nombre de membres : 192

Nombre de présents : 154

Nombre de votants : 175

A l'ouverture de la séance

**Secrétaire de séance : LEMONNIER Hubert**

L'an deux mille vingt six, le jeudi 5 Février, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni au complexe sportif Marcel Lechanoine à Valognes à 18h00 sous la présidence de Christèle CASTELEIN,

**Etaient présents :**

AMBROIS Anne, AMIOT André, AMIOT Florence, AMIOT Guy, AMIOT Sylvie, ANNE Philippe, ARRIVÉ Benoît, ASSELINE Etienne, ASSELINE Yves, BALDACCINI Nathalie, BARBÉ Stéphane, BAUDRY Jean-Marc, BELLIOU DELACOUR Nicole, BERHAULT Bernard, BERTEAUX Jean-Pierre, BIHEL Catherine, LECRES Marie-Joséphine suppléante de BLESTEL Gérard, BOUSSELMAME Nouredine, BRANTHOMME Nicole, BRIENS Eric, MELIN Katy suppléante de BRISSET Franck, BUHOT Sophie, CAEN Christian, CAILLOT Annick, CAPELLE Jacques, CASTELEIN Christèle, CATHERINE Arnaud, MERAND Evelyne suppléante de CAUVIN Jean-Louis, COQUELIN Jacques, COUPÉ Stéphanie, CRESPIN Francis, CROIZER Alain, D'AIGREMONT Jean-Marie (jusqu'à 18h28), DE BOURSETTY Olivier, DENIS Daniel, DESTRES Henri, DIGARD Antoine, DOREY Jean-Marie, DOUCET Gilbert, DUBOIS Ghislain, DUCHEMIN Maurice, FAGNEN Sébastien, LEPETIT Vincent suppléant de FALAIZE Marie-Hélène, FAUDEMERE Christian, FIDELIN Benoît, FONTAINE Hervé, FRANCOIS Yves, FRANCOISE Bruno, GANCEL Daniel, GERVAISE Thierry, MESNIL Thérèse suppléante de GILLES Geneviève, GIOT Gilbert, GODAN Dominique, GOSSELIN Bernard, GOURDIN Sédrick, GRUNEWALD Martine, GUILBERT Joël, HAMON Myriam, HAMON-BARBÉ Françoise, HARDY René, HAUCHECORNE Dominique, HAYÉ Laurent, HEBERT Dominique, HELAOUET Georges, HERY Sophie, HOULLEGATTE Valérie, HULIN Bertrand, HURLOT Juliette, JEANNE Dominique, LAFOSSE Michel, LAINÉ Sylvie, LAMORT Philippe, LAMOTTE Jean-François, LANGLOIS Hubert, LAURENT Ludovic, LE BLOND Auguste, LE DANOIS Francis, LE GUILLOU Alexandrina, LEBRETON Robert, LECHATREUX Jean-René, LECHEVALIER Isabelle, LECOQ Jacques, LECOURT Marc, LEFAIX-VERON Odile, LEFAUCONNIER François, AUBERT Maurice suppléant de LEFAUCONNIER Jean, LEFER Denis, LEFEVRE Hubert, LEFRANC Bertrand, LEGENDRE Thierry, LEGOUET David, LEGOUPIEL Jean-Claude, LEJAMTEL Ralph, LEJEUNE Pierre-François, LELONG Gilles, LELOUEY Dominique, LEMENUEL Dominique, LEMOIGNE Jean-Paul, LEMOINE Morgan (à partir de 19h38), LEMONNIER Hubert, LEMONNIER Thierry, LEONARD Christine, LEPETIT Gilbert, LEPOITTEVIN Sonia, LEQUERTIER Colette, LEQUILBEC Frédéric, LERENDU Patrick, LEROSSIGNOL Françoise, LEROUX Patrice, LESEIGNEUR Jacques, LEVASSEUR Jocelyne, MABIRE Caroline, MABIRE Edouard, MADELEINE Anne, MAGHE Jean-Michel, MAHIER Manuela, MARGUERIE Jacques, MARGUERITTE Camille, MARIE Jacky, MARTIN Patrice, MARTIN Serge, MARTIN-MORVAN Véronique, MAUQUEST Jean-Pierre, MEDERNACH Françoise, MIGNOT Henri,



suppléante de MOUCHEL E  
MOUCHEL Jean-Marie, OLIVIER Stéphane, PARENT Gérard,  
PELLERIN Jean-Luc, PERRIER Didier, PIQUOT Jean-Louis, POIGNANT Jean-Pierre,  
POISSON Nicolas, PROVAUX Loïc, RENARD Jean-Marie, ROCQUES Jean-Marie,  
RODRIGUEZ Fabrice (à partir de 18h41), RONSIN Chantal, ROUSSEAU François,  
SANSON Odile, SCHMITT Gilles, SIMONIN Philippe, SOINARD Philippe, SOLIER Luc,  
TAVARD Agnès, THOMINET Odile, TINCELIN Christiane, TOLLEMER Jean-Pierre,  
VARENNE Valérie, VASSAL Emmanuel, VIVIER Nicolas, VIVIER Sylvain.

### **Ont donné procurations**

BERNARD Christian à BERHAULT Bernard, BROQUAIRE Guy à LEMOINE Morgane (à partir de 19h38), BURNOUF Elisabeth à MOUCHEL Jean-Marie, D'AIGREMONT Jean-Marie à BRANTHOMME Nicole (à partir de 18h28), DUBOST Nathalie à DIGARD Antoine, DUVAL Karine à FAGNEN Sébastien, GENTILE Catherine à VASSAL Emmanuel, GROULT André à CASTELEIN Christèle, GUILLEMETTE Nathalie à LERENDU Patrick, HAMEL Estelle à CATHERINE Arnaud, HEBERT Karine à LEQUILBEC Frédéric, HERVY Isabelle à DOUCET Gilbert, HUREL Karine à VARENNE Valérie, ISOIRD Valérie à GRUNEWALD Martine, JOUANNEAULT Tony à VIVIER Sylvain, LE CLECH Philippe à MEDERNACH Françoise, LEMOIGNE Sophie à HULIN Bertrand, LEPOITTEVIN Gilbert à COUPÉ Stéphanie, PLAINEAU Nadège à SIMONIN Philippe, SOURISSE Claudine à MARTIN Patrice, TARIN Sandrine à FRANCOISE Bruno, VANSTEELANT Gérard à LE GUILLOU Alexandrina, VILDIER Sandrine à HERY Sophie.

### **Absents/Excusés :**

BOTTA Francis, BRANTONNE Pascal, BROQUET Patrick, COLLAS Hubert, DUCOURET Chantal, GASNIER Philippe, JOZEAU-MARIGNE Muriel, LE PETIT Philippe, PERROTTE Thomas, PIC Anna, ROUELLÉ Maurice, SIMON François, VASSELIN Jean-Paul, VIGER Jacques .



Plan Local d'Urbanisme  
Infracommunautaire du Cotentin

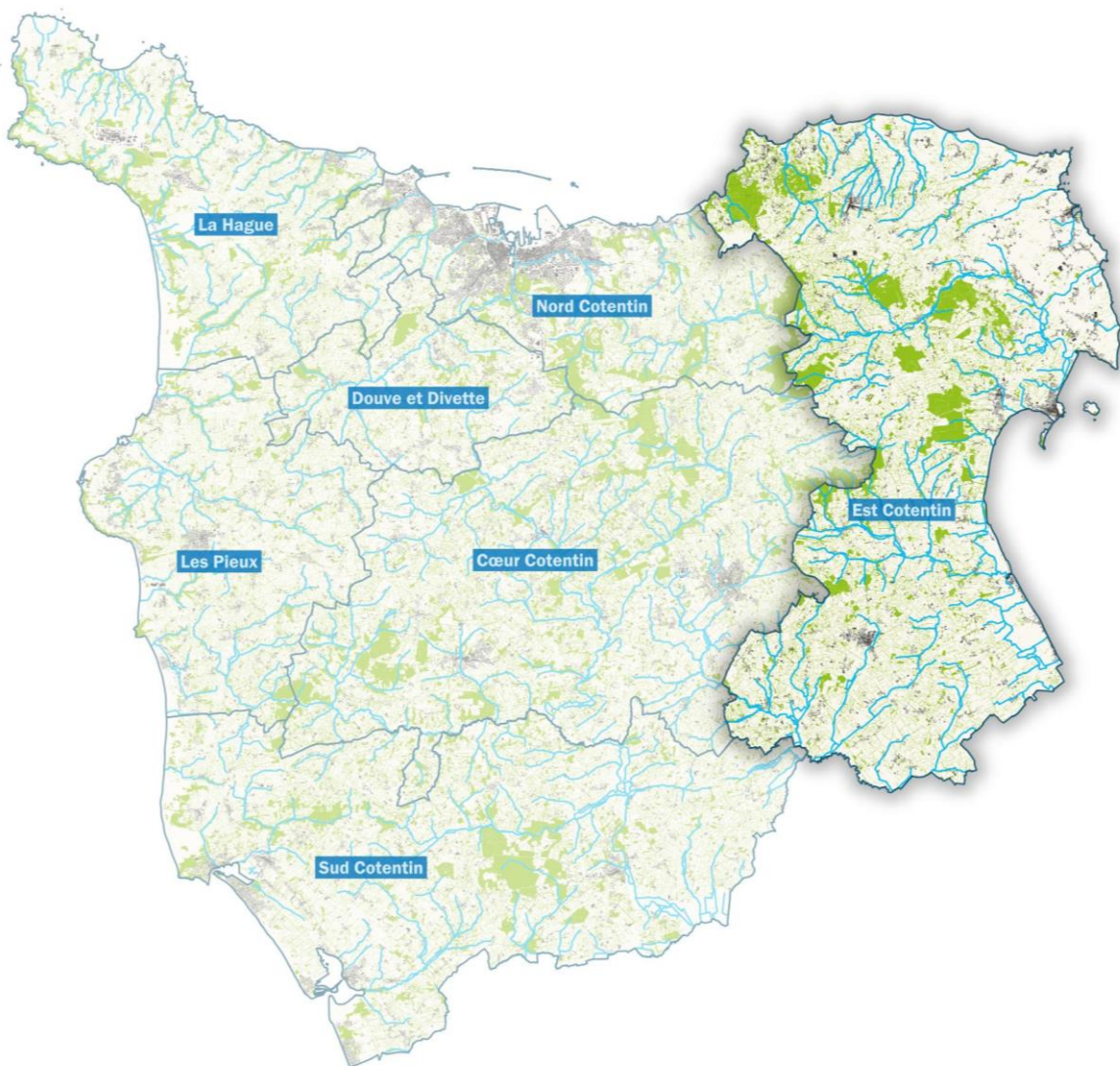


TOME 5

## Dossier d'abrogation des cartes communales



Territoire  
de l'Est Cotentin



# Sommaire

Sommaire .....	3
<b>CONTEXTE</b> .....	4
Le projet de PLUi .....	4
Contexte législatif .....	4
<b>CARTES COMMUNALES EN VIGUEUR SUR LE TERRITOIRE</b> .....	5
Commune de Brillevast .....	6
Commune de Clitourps .....	7
Commune d'Emondeville .....	8
Commune de Flottemanville .....	9
Commune d'Hémevez .....	10
Commune de Joganville .....	11
Commune de Le Vicel.....	12
Commune d'Octeville-L'Avenel .....	13
Commune d'Ozeville .....	14
Commune de Saint-Cyr .....	15
Commune de Saint-Floxel .....	16
Commune de Saint-Germain-de-Tournebut.....	17
Commune de Sainte-Geneviève .....	18
Commune de Valcanville.....	19

## CONTEXTE

# Le projet de PLUi

La communauté d'Agglomération du Cotentin s'est engagée dans l'élaboration du PLUi Est Cotentin par délibération n°2017-248 le 7 décembre 2017.

Le projet sera proposé à l'arrêt, le 05 février 2026 en vue d'une approbation du PLUi en fin d'année 2026 voir 2027.

Les objectifs poursuivis par le PLUi sont les suivants :

Le projet de PLUi couvre 50 communes : Anneville-en-Saire, Aumeville-Lestre, Azeville, Barfleur, Brillevast, Canteloup, Carneville, Clitourps, Crasville, Ecausseville, Emondeville, Eroudeville, Fermanville, Flottemanville, Fontenay-sur-Mer, Fresville, Gatteville-le-Phare, Hèmevez, Joganville, La Pernelle, Le Ham, Le Vast, Le Vicel, Lestre, Maupertus-sur-Mer, Montebourg, Montfarville, Octeville-l'Avenel, Ozeville, Quettehou, Quinéville, Réville, Saint-Cyr, Saint-Floxel, Saint-Germain-de-Tournebut, Saint-Marcouf, Saint-Martin-d'Audouville, Saint-Pierre-Eglise, Saint-Vaast-la-Hougue, Sainte-Geneviève, Sortosville, Teurthéville-Bocage, Théville, Tocqueville, Urville, Valcanville, Varouville, Vaudreville, Vicq-sur-Mer et Videcosville.

A l'heure actuelle, les communes du territoire de l'Est Cotentin sont régies par plusieurs types de documents d'urbanisme (cartes communales, plan locaux d'urbanisme) ou par une absence de document d'urbanisme (règlement national d'urbanisme).

Le projet du PLUi vise à uniformiser la réglementation en matière d'urbanisme, tout en prenant compte les spécificités de chaque commune du territoire.

## Contexte législatif

Une fois le PLUi opposable, la loi prévoit qu'il se substitue automatiquement aux anciens PLU. Cependant, pour les cartes communales, cette substitution n'est pas directe.

Il est précisé que l'abrogation des cartes communales ne prendra effet que lors de l'entrée en vigueur du PLUi. Cette procédure est nécessaire pour pouvoir remplacer les cartes communales par le nouveau document d'urbanisme.

L'abrogation des cartes communales suit la procédure de PLUi afin d'éviter de faire coexister deux documents d'urbanisme sur le même territoire.

Il est à noter que l'élaboration du PLUi et l'abrogation des cartes communales feront l'objet d'une enquête publique conjointe.

Les autres communes du territoire dépourvues de carte communale ne sont pas concernées par cette procédure.

En carte communale, le territoire concerné par ce type de document se divise en 2 secteurs :

- Zone constructible (ZC)
- Zone non-constructible (ZnC)

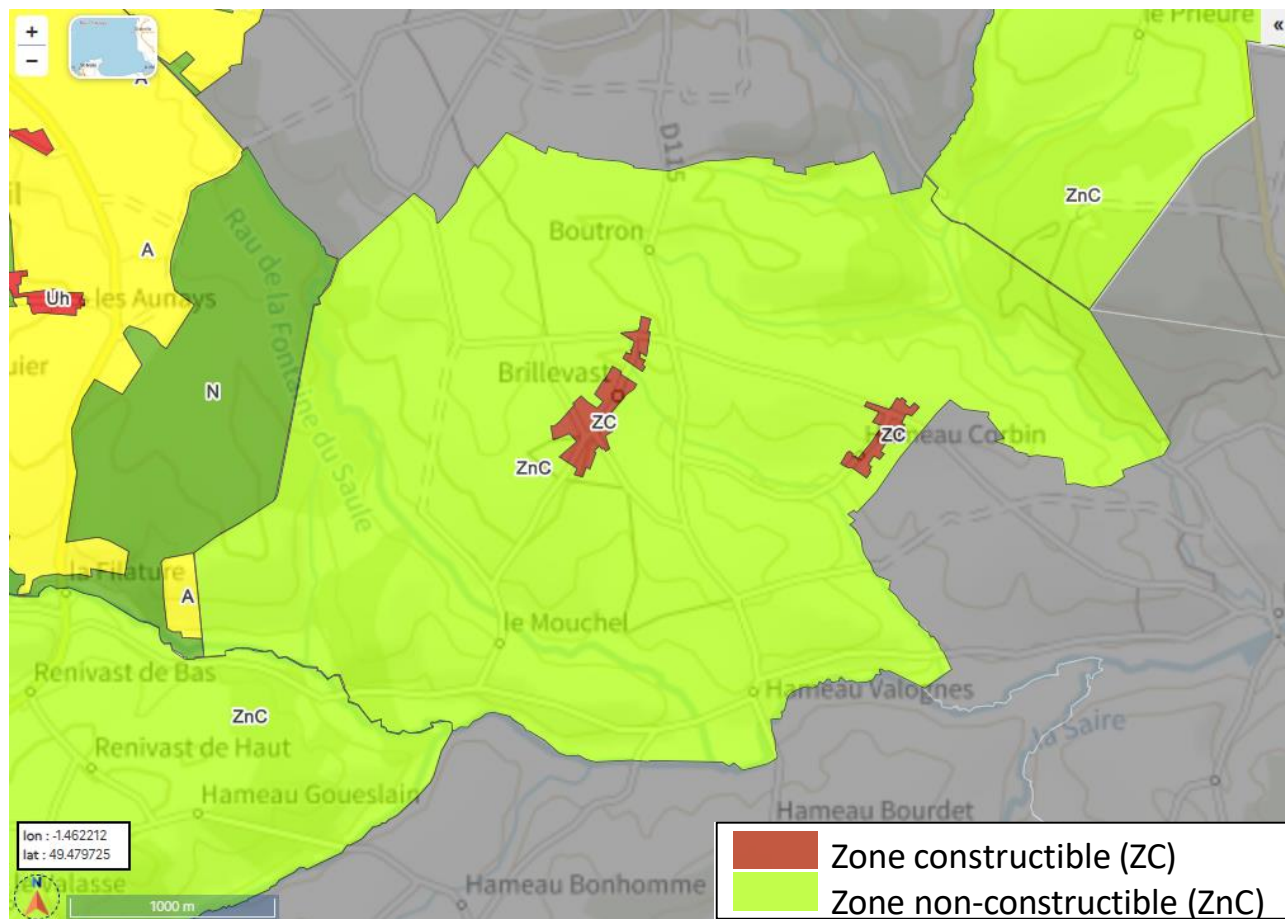
# CARTES COMMUNALES EN VIGUEUR SUR LE TERRITOIRE

Sur le territoire de l'Est Cotentin, il existe 14 cartes communales :

- Brillevast
- Clitourps
- Emondeville
- Flottemanville
- Hémevez
- Joganville
- Le Vicel
- Octeville-L'Avenel
- Ozeville
- Saint-Cyr
- Saint-Floxel
- Saint-Germain-de-Tournebut
- Sainte-Geneviève
- Valcanville

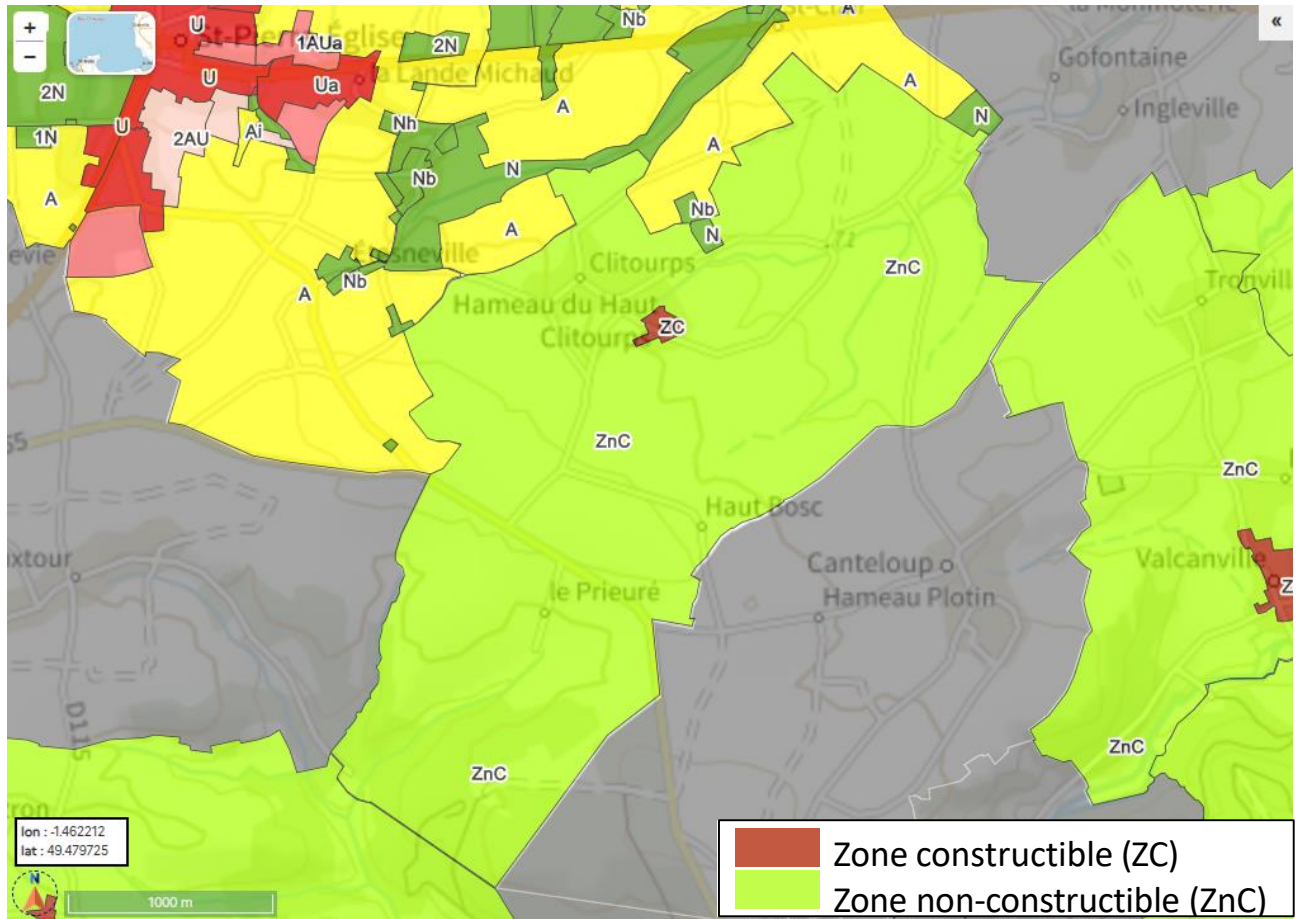
# Commune de Brillevast

La carte communale de Brillevast a été approuvée par le conseil municipal de la commune le 17 juillet 2012.



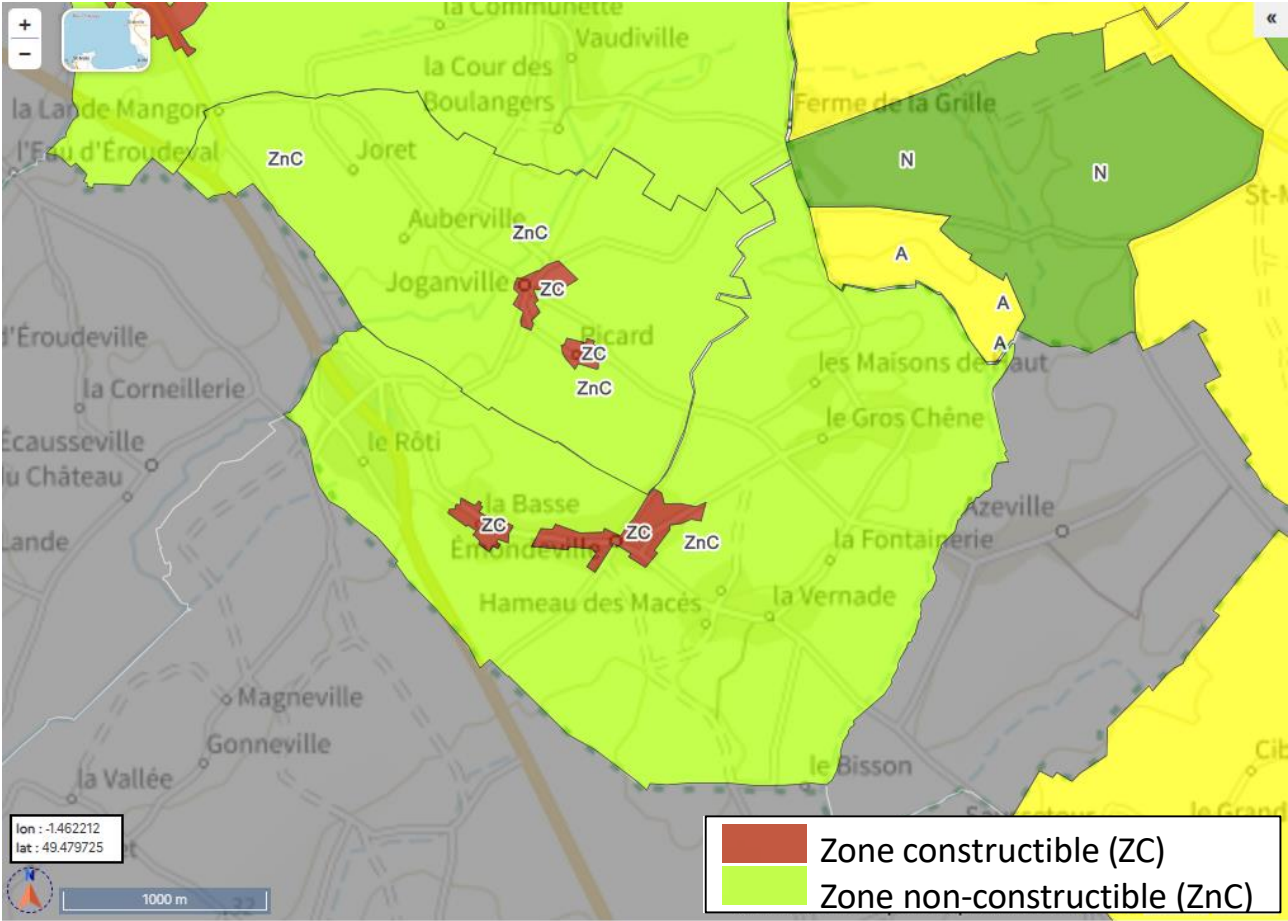
# Commune de Clitourps

La carte communale de Clitourps a été approuvée par le conseil municipal de la commune le 04 juillet 2013.



# Commune d'Emondeville

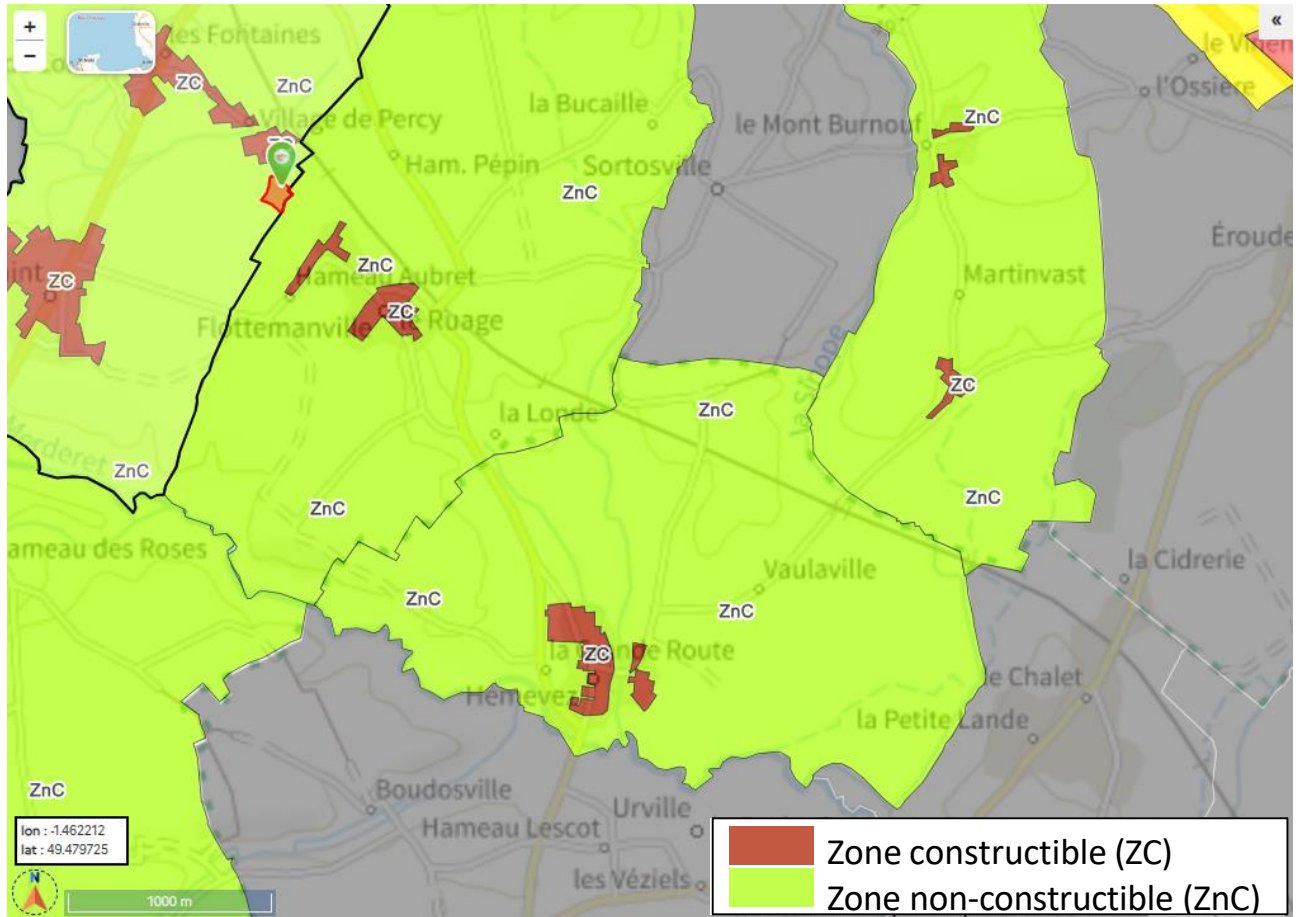
La carte communale d'Emondeville a été approuvée par le conseil municipal de la commune le 09 avril 2009.





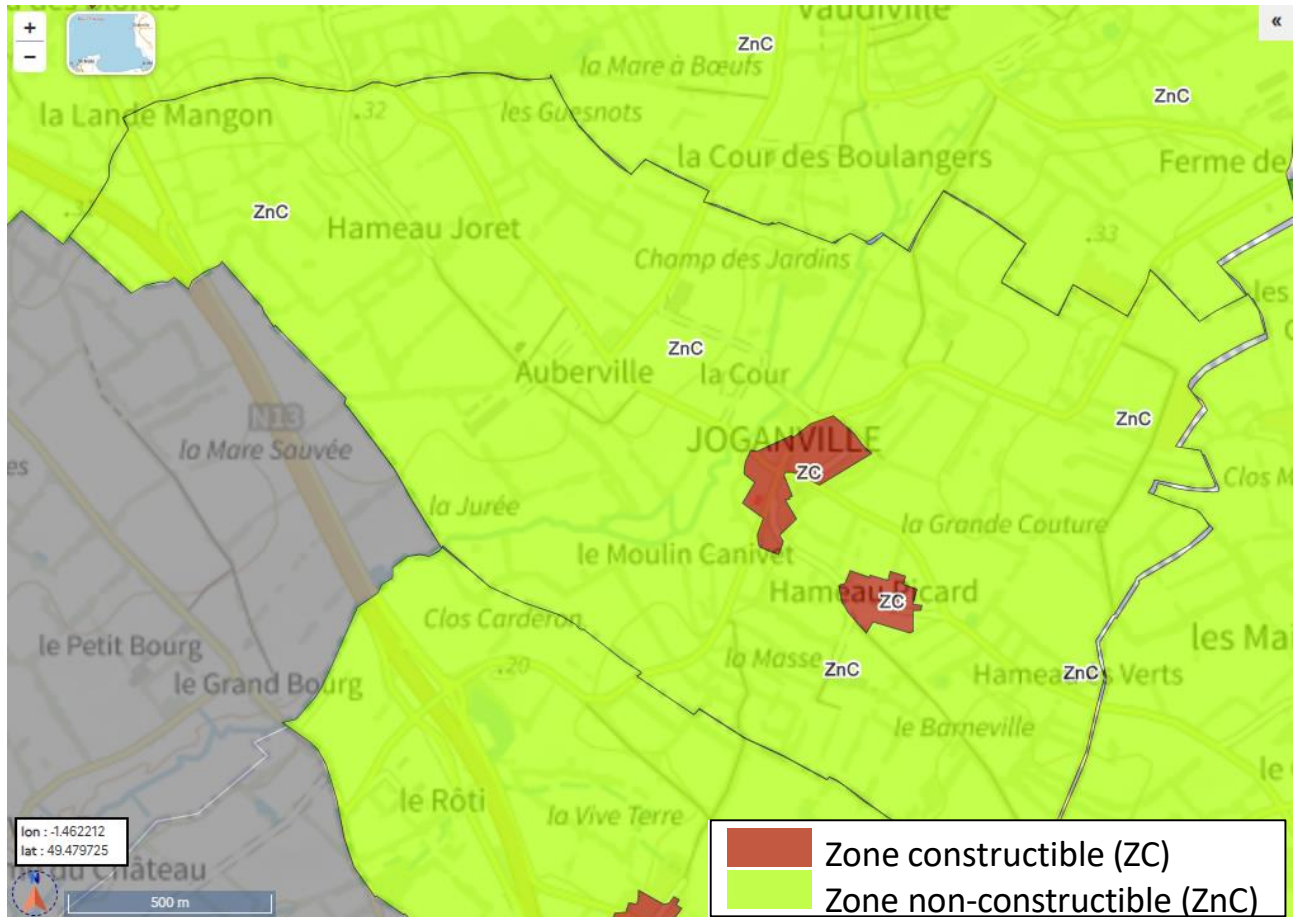
# Commune d'Hémevez

La carte communale d'Hémevez a été approuvée par le conseil municipal de la commune le 18 octobre 2012.



# Commune de Joganville

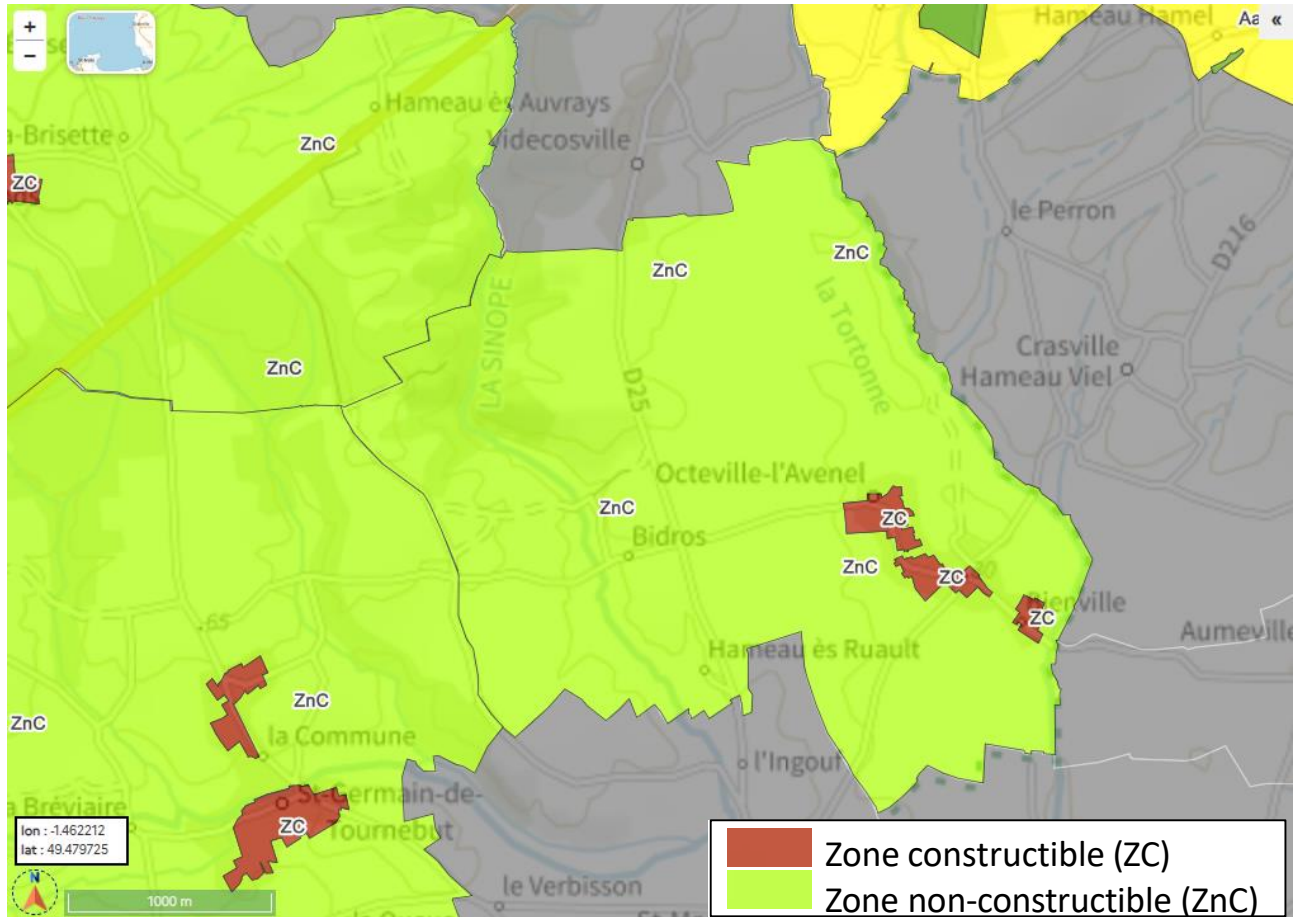
La carte communale de Joganville a été approuvée par le conseil municipal de la commune le 25 novembre 2011.





# Commune d'Octeville-L'Avenel

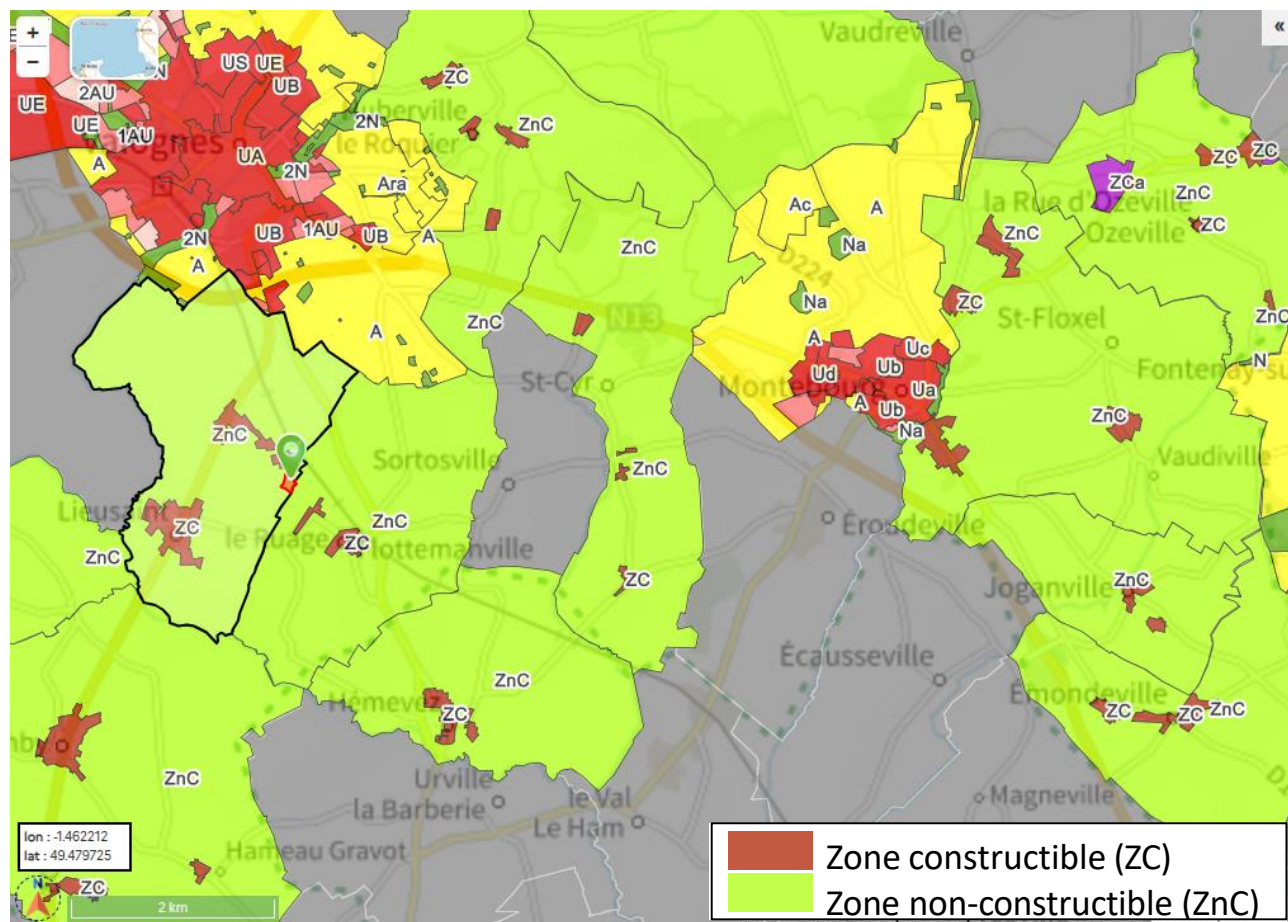
La carte communale d'Octeville-L'Avenel a été approuvée par le conseil municipal de la commune le 10 juillet 2007.





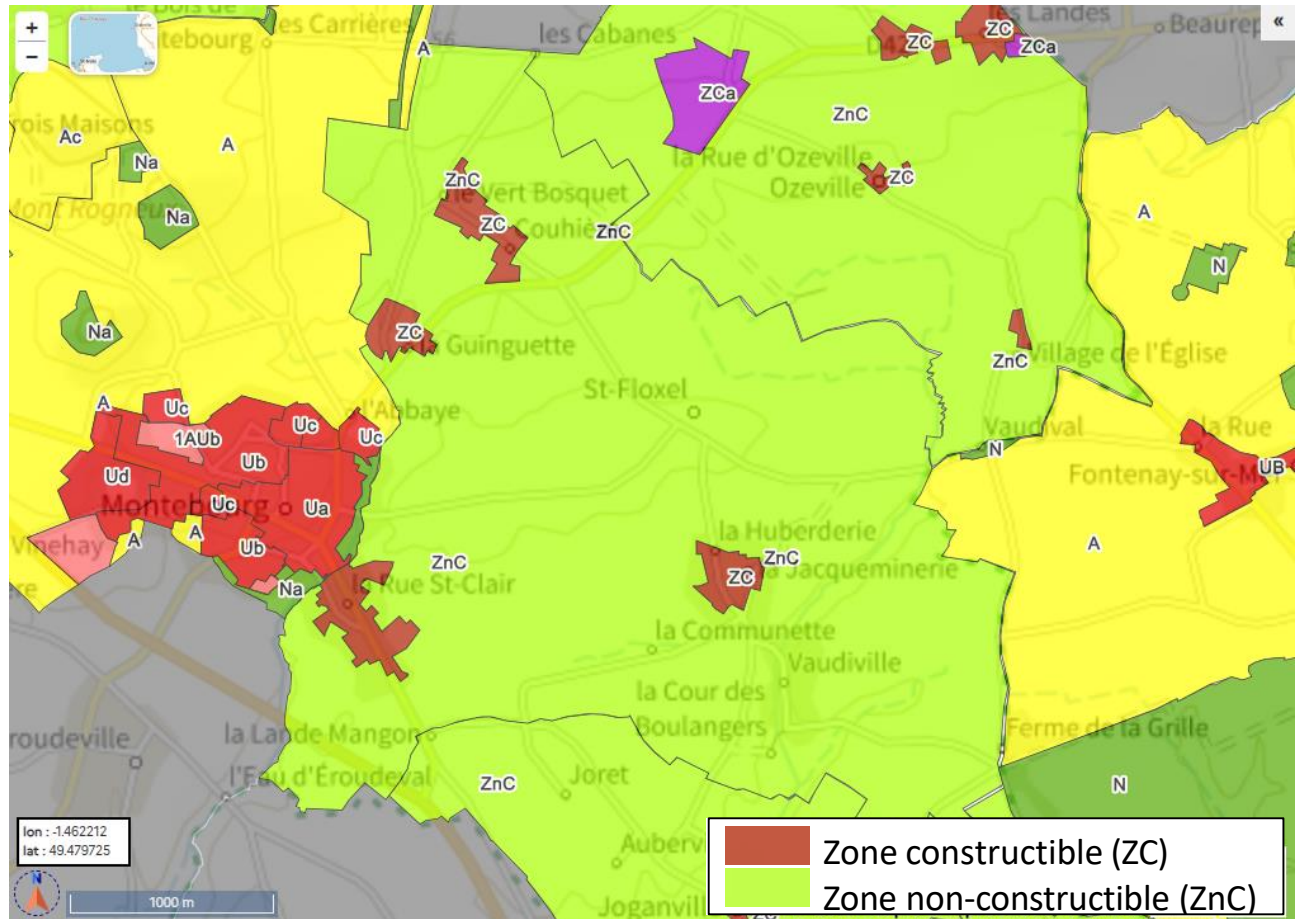
# Commune de Saint-Cyr

La carte communale de Saint-Cyr a été approuvée par le conseil municipal de la commune le 06 octobre 2006.



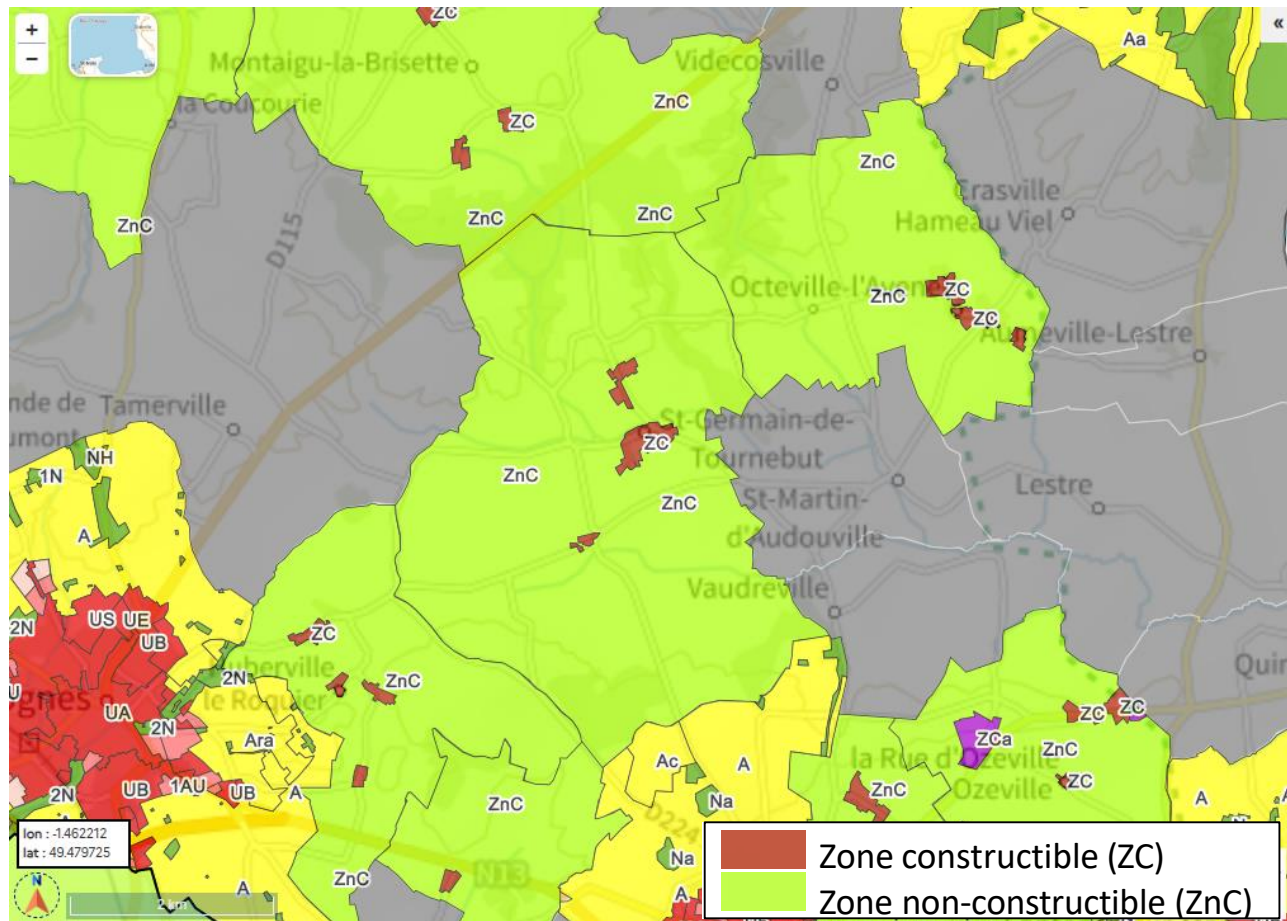
# Commune de Saint-Floxel

La carte communale de Saint-Floxel a été approuvée par le conseil municipal de la commune le 22 novembre 2007.



# Commune de Saint-Germain-de-Tournebut

La carte communale de Saint-Germain-de-Tournebut a été approuvée par le conseil municipal de la commune le 19 mars 2009.





# Commune de Valcanville

La carte communale de Valcanville a été approuvée par le conseil municipal de la commune le 11 septembre 2008.

